



ZOOM SUR

Déchets ménagers et assimilés (DMA) en Bourgogne-Franche-Comté

ÉDITION 2025 /// DONNÉES 2023



CHIFFRES CLÉS 2023

- **1,501 million de tonnes de DMA collectés**, soit **536 kg/hab.**, marquant une baisse d'environ **- 4 % par rapport à 2010**.
- **Ordures ménagères résiduelles (OMR) au niveau le plus bas de l'historique** : passage de **180 kg/hab. en 2022 à 170 kg/hab. en 2023**.
- **Apports en déchèteries en recul par rapport aux volumes élevés de 2021-2022**, mais toujours supérieurs aux niveaux des années antérieures.

- **Flux de DMA en net recul**, avec des effets de vases communicants liés à plusieurs facteurs :
- généralisation de l'extension des consignes de tri,
 - poursuite des actions de prévention et de sensibilisation,
 - intensification des démarches pour répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets (janvier 2024),
 - et surtout un **contexte économique atypique** : l'inflation a réduit la consommation des ménages, entraînant mécaniquement une moindre production de déchets.

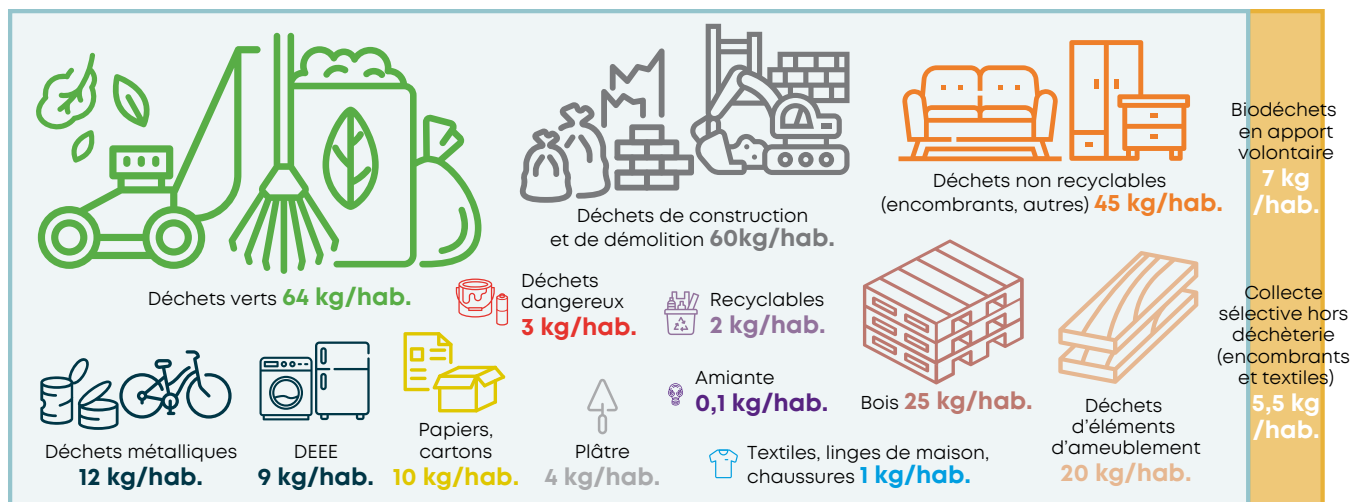
89 collectivités à compétence collecte	% des DMA	Ratios et tonnages collectés (population SINOE®)		Évolution 2010-2023
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	32 %	170 kg/hab.	475 338 tonnes	- 31 % - 75 kg/hab. ➡
Déchets d'emballages ménagers et papiers graphiques y compris le refus de tri	11 %	57 kg/hab.	159 709 tonnes	+ 8,4 % + 8 kg/hab. ➡
Déchets d'emballages en verre	7 %	40 kg/hab.	112 301 tonnes	
Biodéchets des ménages	2 %	Collectes en porte-à-porte : 4 kg/hab.	10 091 tonnes	- 7 % - 1 kg/hab. ➡
		Déchets verts et biodéchets en apport volontaire : 7 kg/hab.	18 409 tonnes	
Déchets occasionnels collectés HORS déchèteries en apport volontaire (encombrants, textiles, cartons...)	1 %	5 kg/hab.	15 336 tonnes	+ 512 % + 5 kg/hab. ➡
Déchets occasionnels collectés EN déchèteries HORS déblais et gravats <i>324 déchèteries</i>	36 %	193 kg/hab.	540 972 tonnes	+ 17 % + 29 kg/hab. ➡
TOTAL DMA hors déblais et gravats		476 kg/hab.	1 332 157 tonnes	- 7 % - 34 kg/hab. ➡
Déblais et gravats	11 %	60 kg/hab.	168 942 tonnes	+ 28 % + 13 kg/hab. ➡
TOTAL DMA y compris déblais et gravats		536 kg/hab.	1 501 098 tonnes	- 4 % - 21 kg/hab. ➡

BILAN DES DÉCHETS OCCASIONNELS COLLECTÉS EN & HORS DÉCHÈTERIES : COMPOSITION

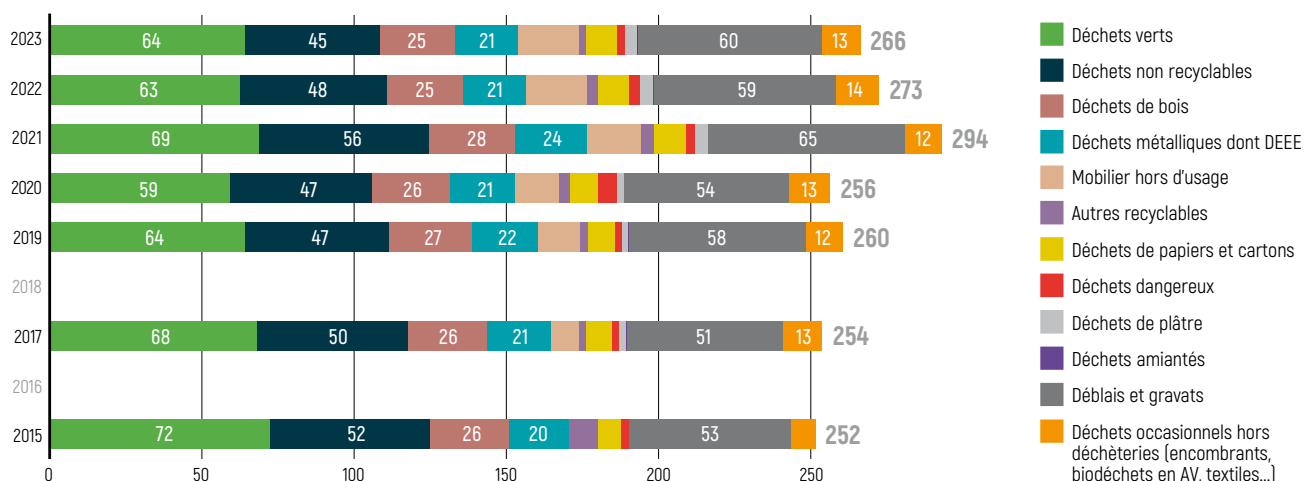
En 2023, près de 744 000 tonnes de déchets ont été collectées par les services de collecte et les 324 déchèteries de la région. Ce tonnage comprend les déchets des déchèteries (y compris les déblais et gravats) et les déchets occasionnels issus des collectes spécifiques (biodéchets, encombrants, textiles...), soit un total de 266 kg/hab.

Déchets occasionnels collectés EN déchèteries : 254 kg/hab. en 2023

Déchets occasionnels collectés HORS déchèteries : 13 kg/hab. en 2023



Les types de déchets reçus en déchèteries et hors déchèteries, en kg/hab.



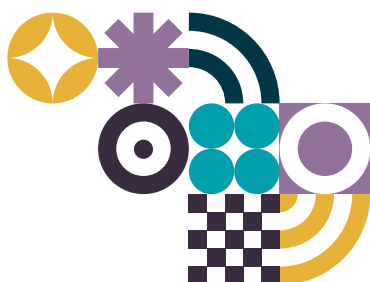
Évolutions par rapport à 2015



+ 4 % des tonnages totaux collectés en et hors déchèteries
+ 13 % des déblais et gravats
+ 7 % de déchets dangereux



- 15 % des déchets non recyclables et report partiel vers la filière déchets d'éléments d'ameublement (DEA)
- 12 % des déchets verts
+ 33 % des déchets recyclables (déchets de carton et papier)



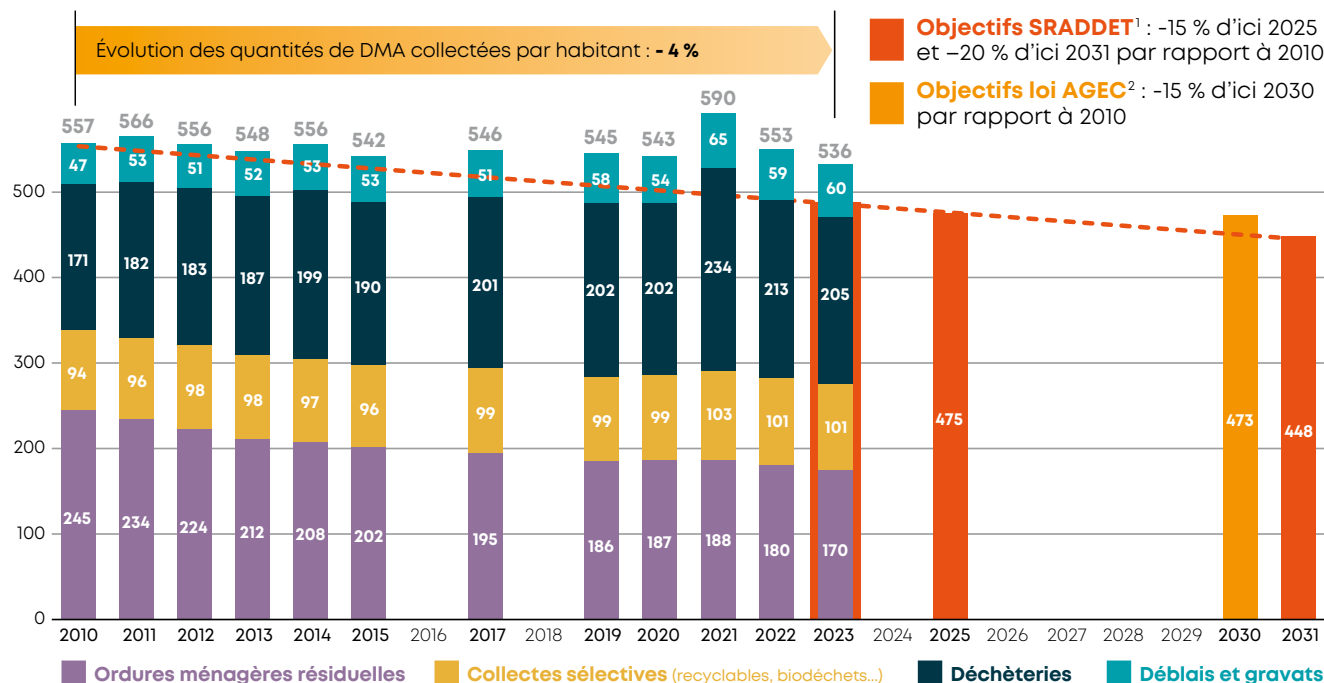


LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ AU REGARD DES OBJECTIFS NATIONAUX ET RÉGIONAUX

Objectifs de réduction des quantités de DMA depuis 2010 : une baisse insuffisante

1 - SRADET : Schéma régional
d'aménagement, de développement
durable et d'égalité des territoires

2 - Loi AGECE : loi Anti-gaspillage
pour une économie circulaire



Réduire les quantités d'OMR produites par habitant entre 2010 et 2031

Ratio 2010 : 245 kg/hab.
Objectif 2025 : 151 kg/hab.
Objectif 2031 : 142 kg/hab.

2023 : - 31 % par rapport à 2010, soit - 75 kg/hab.

19 kg/hab. au-dessus de l'objectif de 2025

Diminuer les quantités de déchets verts pris en charge par le service public

Ratio 2015 : 72 kg/hab.
Objectif 2025 : 60 kg/hab.
Objectif 2031 : 40 kg/hab.

2023 : - 12 % par rapport à 2015, soit - 8 kg/hab.

4 kg/hab. au-dessus de l'objectif de 2025

Augmenter les quantités de matériaux collectés par habitant issues des collectes de matériaux recyclables et de verre entre 2010 et 2031

Ratio 2010 : 89 kg/hab.
Objectif 2025 pour les recyclables : 59 kg/hab.
Objectif 2025 pour le verre : 40 kg/hab.

2023 : + 9 % de matériaux recyclables collectés,
mais seulement + 4 % réellement orientés vers
le recyclage, une fois le refus de tri déduit
(+ 5 kg/hab. de refus de tri par rapport à 2010)

**2 kg/hab. en-dessous de l'objectif 2025
pour les recyclables, mais un niveau de refus
de tri qui reste élevé. Objectif de 40 kg/hab.
atteint (et stable) pour le verre.**

Déployer les collectes séparées de biodéchets

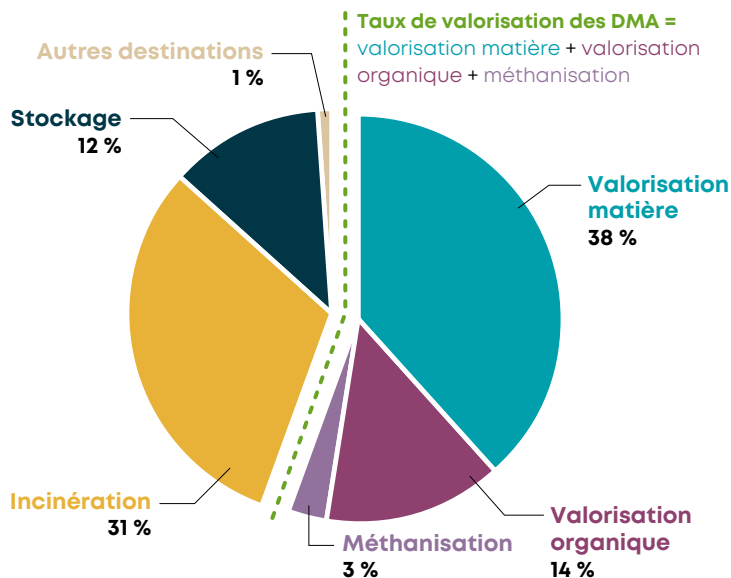
En 2023, 84 % de la population de Bourgogne-Franche-Comté a été couverte par une étude sur la mise en place d'une solution de tri à la source des biodéchets (dont 8 % étaient en cours). Les résultats indiquent une couverture de la population selon la répartition suivante :

- 40 % par de la gestion de proximité
- 17 % par une collecte séparée des biodéchets
- 20 % par une solution mixte
- Pour 23 % de la population, la solution restait à définir

- - 7 % de biodéchets collectés par rapport à 2010 (dont 70 % sont des déchets verts collectés hors déchèterie)
- 36 % des collectivités proposent des collectes de biodéchets en porte-à-porte ou en apport volontaire
- 60 % des collectivités déclarent l'existence d'actions de compostage domestique, partagé ou autonome sur leur territoire

UN TAUX DÉCHETS ORIENTÉS VERS VALORISATION QUI VARIE DE 49 % À 62 %

Filières de valorisation des DMA (hors déblais et gravats) en 2023



OBJECTIFS DU “VOLET DÉCHETS” DU SRADDET EN MATIÈRE DE VALORISATION

Orienter, vers la valorisation matière et organique, 66 % des déchets non dangereux non inertes en 2025.

En 2023, 55 % des déchets ont été orientés vers une valorisation, soit une hausse de 2 points par rapport à 2022. Cette progression s'explique par l'extension des consignes de tri, l'intensification des démarches pour répondre au tri à la source des biodéchets et une meilleure séparation des flux en déchèteries, ce qui permet un maintien, voire une augmentation, des recyclables et des flux valorisés en déchèteries, malgré une baisse globale du volume de DMA (-16 kg/hab./an, soit -3% par rapport à 2022). En parallèle, la part des déchets mis en stockage recule de 4 points, en lien avec la diminution des ordures ménagères résiduelles et un report vers l'incinération pour les flux éliminés.

Répartition par destination des DMA collectés (hors déblais et gravats) en 2023 par département, en kg/hab.

